



Citoyenneté et Immigration Canada

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2001-III-91

ISBN 0-660-61210-0

Citoyenneté et Immigration Canada

Budget des dépenses
de 2000-2001



Approuvé par

A handwritten signature in cursive script that reads "Elinor Caplan".

L'Honorable Elinor Caplan
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

Table des matières

SECTION I : MESSAGE DE LA MINISTRE	2
SECTION II : VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	5
A. Mandat, rôles et responsabilités	5
B. Objectifs	6
C. Facteurs externes influant sur le Ministère	8
D. Dépenses prévues	10
SECTION III : OBJECTIFS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ, STRATÉGIES ET RÉSULTATS PRÉVUS	11
A. Dépenses prévues selon le secteur d'activité	11
B. Objectifs, stratégies et résultats prévus	12
SECTION IV : QUESTIONS HORIZONTALES	30
SECTION V : INFORMATION FINANCIÈRE	32
SECTION VI : RENSEIGNEMENTS DIVERS	35

Section I :

Message de la Ministre

Je suis heureuse de présenter au Parlement et au public canadien le *Rapport sur les plans et les priorités* de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) pour la période 2000-2001 à 2002-2003. Nous entrons dans cette période de planification avec une vision claire du programme de citoyenneté et d'immigration du Canada.

Le 25 novembre 1999, j'ai déposé au Parlement le projet d'une nouvelle Loi sur la citoyenneté au Canada. Il s'agit de la première révision importante de la *Loi sur la citoyenneté* en plus de 20 ans. Le principal objectif de cette nouvelle loi est de moderniser la législation afin qu'elle puisse mieux refléter la vraie nature de la citoyenneté canadienne. Je me réjouis de voir le Parlement examiner le projet de loi C16 et d'avoir une nouvelle loi le plus tôt possible.

Une grande consultation nationale a été organisée auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux, des organisations non gouvernementales (ONG), des principaux intervenants et des Canadiens en général afin d'entendre directement leurs opinions sur les changements proposés d'être apportés à notre loi et à notre politique en matière d'immigration et de protection des réfugiés. Je continuerai de faire une large place à la consultation au moment de finaliser les propositions de modification de la *Loi sur l'immigration*, d'améliorer notre système de détermination du statut de réfugié au Canada ainsi que la sélection des réfugiés à l'étranger et d'adopter des mesures visant à moderniser et améliorer le service au client. Ces changements tiendront compte de notre volonté d'attirer des immigrants qui aideront à combler les besoins économiques et sociaux du Canada, d'assurer la protection des réfugiés authentiques grâce à un système de



détermination du statut de réfugié équitable et plus rapide et de préserver l'intégrité des systèmes d'immigration et de protection des réfugiés.

CIC continue d'appuyer pleinement les priorités de l'administration fédérale et les principales questions horizontales, notamment l'objectif de bâtir un Canada plus fort en maximisant les avantages sociaux et économiques découlant de l'immigration par la sélection de nouveaux venus au Canada. Selon le Plan d'immigration de 2000, le Ministère prévoit accueillir entre 200 000 et 225 000 immigrants au Canada. Toujours selon ce plan, CIC maintiendra la tradition humanitaire du Canada à l'égard des réfugiés en acceptant de 22 100 à 29 300 réfugiés et autres personnes ayant besoin de protection.

Je demeure déterminée à réaliser l'objectif à long terme d'admettre un nombre d'immigrants équivalent à environ 1 % de notre population. J'ai l'intention de discuter de la possibilité d'un plan pluriannuel pour l'avenir avec les

gouvernements provinciaux et territoriaux, des membres d'organisations non gouvernementales ainsi que d'autres. Nous pourrions ainsi clarifier nos intentions sur le programme d'immigration du Canada des années à venir et examiner un certain nombre de grandes questions concernant l'immigration ainsi que la capacité des provinces et des municipalités d'accueillir de nouveaux immigrants. J'espère qu'un tel processus pluriannuel élargira la capacité du Ministère de réaliser ses engagements d'une manière délibérée et efficace.

Le Ministère s'efforce également d'améliorer le service au client en tenant compte de la grande diversité des parties intéressées par les programmes de citoyenneté et d'immigration. Nous sommes en train d'étudier les nombreuses questions d'importance pour les demandeurs, leurs répondants, les employeurs éventuels et les organismes représentants. Nous examinons aussi les aspects cruciaux pour les provinces et les municipalités qui voient d'un bon œil les avantages et les biens qu'apportent les nouveaux arrivants, mais qui doivent aussi administrer les services publics correspondants. Je crois sincèrement que ces nouveaux efforts nous permettront d'offrir nos services avec plus d'équité et d'efficacité et de trouver des moyens novateurs d'exécuter nos activités en tenant compte des besoins changeants de nos clients et du milieu en évolution rapide dans lequel nous travaillons. Nous arriverons ainsi à un traitement équitable et plus rapide des demandes, qui sera garant de l'intégrité de nos programmes et contribuera à l'édification d'une société caractérisée à la fois par la diversité et par la cohésion.

Les immigrants ont façonné notre pays et ils continueront de le faire. Les contributions qu'ils ont apportées au Canada sont sources d'une fierté collective à l'égard de nos valeurs et de notre patrimoine social et économique. En entrant dans le 21^e siècle, CIC continuera d'intensifier la collaboration entre les partenaires, à la fois à l'échelle nationale et internationale. Nous continuerons de préconiser des programmes destinés à revigorer l'économie canadienne et de participer à l'édification de la nation grâce à des programmes et à des processus efficaces et efficients de sélection et d'intégration des nouveaux immigrants au Canada. Sur la scène internationale, nous continuerons de collaborer avec un certain nombre d'organisations, comme le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations, les Nations Unies et d'autres afin de nous attaquer à des problèmes communs qui nécessitent des solutions internationales. Nous adoptons aussi une approche bilatérale avec de nombreux pays, dont les États-Unis, car les problèmes migratoires sont de nature internationale et nécessitent souvent une perspective internationale.

L'atteinte de ces objectifs ne se fera toutefois pas sans présenter quelques défis au Ministère dont j'ai la charge, à nos partenaires internationaux et nationaux ainsi qu'aux collectivités partout au Canada. Pour relever ces défis tout en préservant l'intégrité de notre programme, il faudra que nous disposions des ressources et des outils nécessaires à la tâche. Je sais pouvoir compter, dans l'année qui vient, sur l'appui et l'engagement constants des employés du Ministère afin de relever ces défis.

Déclaration de la direction
concernant le Rapport sur les plans
et les priorités de 2000-2001

Je sou mets, en vue de son dépôt au
Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités
(RPP) de 2000-2001* de **Citoyenneté et
Immigration Canada**.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les plans,
les priorités et les stratégies du Ministère
ainsi que les résultats clés escomptés;
- sont conformes aux principes de divul-
gation de l'information énoncés dans les
*Lignes directrices pour la préparation du Rapport
sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;

- sont fondés sur de bons systèmes d'infor-
mation et de gestion ministériels sous-
jacents.

Je suis satisfaite des méthodes et procédures
d'assurance de la qualité qui ont été utilisées
pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont
approuvé la structure de planification et de
rapport sur laquelle s'appuie ce document et
qui sert de fondement à la reddition de
comptes sur les résultats obtenus au moyen
des ressources et des pouvoirs fournis.

4



Signature :

Nom : Janice Cochrane

Titre : Sous-ministre

Date :

Téléphone : (613) 954-3501

Section II : Vue d'ensemble du Ministère

A. Mandat, rôles et responsabilités

Mandat

L'article 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867* prévoit que le Parlement du Canada et les législatures provinciales exercent, de concert, le pouvoir de faire des lois en matière d'immigration tout en précisant que les lois fédérales priment sur les lois provinciales en cas d'incompatibilité. Le paragraphe 91(25) de cette même loi confère au Parlement du Canada des pouvoirs exclusifs en ce qui concerne la législation sur la naturalisation et les étrangers.

Le 23 juin 1994, le Parlement a créé le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (*Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration*) et a investi son ministre des pouvoirs, devoirs et fonctions se rattachant à toutes les questions relatives à la citoyenneté et à l'immigration qui relèvent de sa compétence. Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) est responsable de l'application de la *Loi sur la citoyenneté* et de la *Loi sur l'immigration*, de même que des règlements pris aux termes de ces lois, ce qui inclut le *Règlement sur la citoyenneté, 1993*, le *Règlement sur les prix à payer – Loi sur l'immigration* (1985) et le *Règlement sur l'immigration de 1978*.

Rôles

Citoyenneté et Immigration Canada établit la politique d'immigration, gère les niveaux d'immigration et, avec d'autres organismes et ministères fédéraux, facilite et contrôle l'autorisation de séjour des immigrants, des réfugiés et des visiteurs au Canada. En collaboration avec d'autres ordres du gouvernement ainsi qu'avec des organisations non gouvernementales, CIC aide les nouveaux arrivants à s'établir et à s'adapter au Canada. Il appuie la mission humanitaire du Canada et ses engagements internationaux connexes en fixant le cadre stratégique de la protection des réfugiés et en gérant le programme correspondant. Il protège également la santé des Canadiens en obligeant tous les immigrants et certains visiteurs à passer un examen médical et assure la sécurité de la société canadienne en repérant et en renvoyant les individus qui n'ont pas le droit d'entrer ou de demeurer au Canada.

CIC fixe les grands principes en matière de citoyenneté, y compris les critères de recevabilité des demandes et les connaissances requises en vue de l'attribution de la citoyenneté canadienne. Il fournit en outre aux Canadiens des preuves de citoyenneté, aide les nouveaux arrivants et les organismes à comprendre la signification de la citoyenneté canadienne et fait la promotion de la citoyenneté en tant que symbole et expression des droits et des responsabilités des membres de la collectivité canadienne.

Responsabilités

La députée Elinor Caplan est la ministre responsable de Citoyenneté et Immigration Canada. La principale responsabilité de toutes les opérations du Ministère revient à la sous-ministre assistée du sous-ministre délégué. Ils sont secondés par trois sous-ministres adjoints (SMA).

Le SMA du Développement des politiques et des programmes et le SMA des Opérations sont responsables ensemble des quatre secteurs d'activité suivants :

- maximiser les avantages des migrations internationales;
- maintenir la tradition humanitaire du Canada;
- promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants;
- gérer l'accès au Canada.

Ces activités représentent 784,7 millions de dollars et 2 938 équivalents temps plein (ETP). Le SMA des Services de gestion et le SMA du Développement des politiques et des programmes sont responsables ensemble du secteur d'activité qui consiste à « Fournir des services de gestion ». Ce secteur d'activité représente 94,5 millions de dollars et 908 ETP.

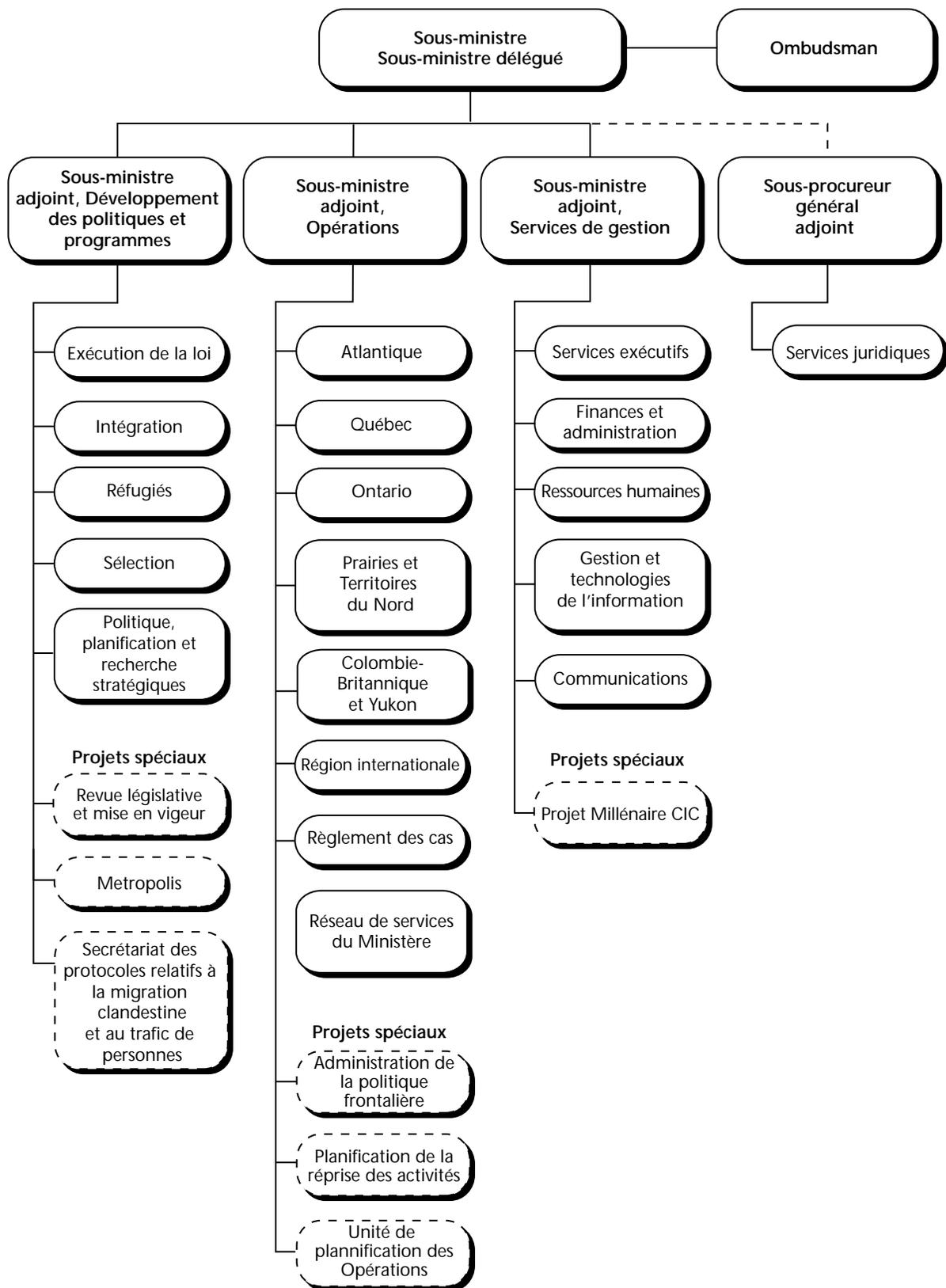
B. Objectifs

L'objectif du Ministère est de faire en sorte que le mouvement des personnes à destination du Canada et l'appartenance à la société canadienne contribuent aux intérêts sociaux et économiques du Canada tout en protégeant la santé et la sécurité des Canadiens.

Sa mission consiste à bâtir un Canada plus fort, c'est-à-dire :

- tirer profit au maximum des mouvements migratoires mondiaux;
- protéger les réfugiés au Canada et à l'étranger;
- définir l'appartenance à la société canadienne et favoriser l'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants;
- gérer l'accès au Canada.

Tableau 2.1 : Organigramme



C. Facteurs externes influant sur le Ministère

Citoyenneté et Immigration Canada exécute ses activités dans un contexte international où la croissance de la population mondiale, la mondialisation des marchés ainsi qu'une grande diversité de tendances et d'événements politiques, économiques, sociaux et environnementaux influent sur tous les aspects de notre programme. À cause de la restructuration mondiale, de meilleurs réseaux de transport et de la fluctuation des forces du commerce et des marchés, des millions de personnes sont en déplacement dans le monde et cherchent de nouvelles possibilités économiques que ce soit sur une base permanente ou temporaire. À preuve, l'intérêt de plus en plus grand que manifestent à l'égard du Canada les migrants éventuels de la composante économique, les travailleurs temporaires, les étudiants étrangers et les visiteurs. CIC joue un rôle de premier plan pour saisir les grandes possibilités de participation à l'élargissement du marché mondial et du tourisme créées par les mouvements migratoires mondiaux. La situation offre aussi la chance de créer une réserve de travailleurs qualifiés qui peuvent améliorer la base du savoir du Canada et son avantage stratégique dans un environnement mondial de plus en plus compétitif.

Ces mouvements migratoires mondiaux englobent également beaucoup d'individus qui fuient la guerre civile, la persécution pour des motifs politiques ou religieux et qui ont besoin de protection. D'autres encore cependant ne cherchent qu'à améliorer leur sort. L'écart grandissant entre les riches et les pauvres dans la plupart des pays et entre les pays riches et les pays pauvres influence ceux qui choisissent d'émigrer, légalement ou non. L'effondrement des structures et des pouvoirs sociaux et légaux dans bien des pays incite aussi des individus sans scrupules à profiter de situations particulières pour s'enrichir illégalement.

Pour venir à bout de ces problèmes, le Canada peut compter sur une collaboration internationale de plus en plus grande afin de

protéger les réfugiés et de prévenir l'introduction de clandestins. Avec l'aide de ses partenaires internationaux, CIC cherche à faire obstacle à la criminalité transnationale organisée, au terrorisme ainsi qu'à l'augmentation des activités d'introduction et de trafic de clandestins. Les réseaux de criminels impliqués dans ces activités disposent de moyens de plus en plus stratégiques et complexes. L'Organisation internationale pour les migrations estime que, dans le monde, le crime organisé retire des profits de l'ordre de 5 à 7 milliards de dollars pour introduire des clandestins dans des pays. Le Canada, de même que d'autres nations, est devenu la cible d'organisations criminelles internationales installées en Europe de l'Est, en Russie, en Asie et en Amérique latine. CIC lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme en élargissant ses activités d'échange de renseignements sur la sécurité et la criminalité avec ses partenaires internationaux. En particulier, le Ministère prend part à d'importantes initiatives, notamment la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, le protocole du G8 et les deux protocoles connexes, l'un portant sur l'introduction clandestine de migrants et l'autre sur le trafic de femmes et d'enfants. CIC est aussi très actif dans beaucoup de forums internationaux, notamment dans le groupe de travail des Consultations intergouvernementales sur les politiques d'accueil et de migration des réfugiés, dont le siège se trouve à Genève, et dans des discussions sur les migrations internationales avec les membres de l'Union européenne. Nous participons également à des pourparlers bilatéraux avec les États-Unis afin d'en arriver à une vision commune de la gestion de l'admission sur nos territoires respectifs afin d'assurer la sécurité de nos citoyens tout en facilitant l'autorisation de séjour des grands voyageurs.

Ce contexte international dynamique met aussi à l'épreuve notre capacité de gérer l'aide humanitaire, en particulier le programme de protection des réfugiés, et de réagir aux crises internationales comme celle du Kosovo. En outre, l'arrivée récente de clandestins par bateaux au large de la côte ouest fait ressortir la difficulté de concilier les objectifs

humanitaires et l'application de la loi avec la planification d'urgence. Ces événements et d'autres crises internationales peuvent survenir à n'importe quel moment et échappent, en général, au contrôle de n'importe quel ministère. Voilà qui met en relief la nécessité pour le Ministère d'être prêt en tout temps à réagir à des événements urgents et souvent imprévus.

À l'échelle nationale, les politiques d'immigration et de protection des réfugiés sont déterminantes pour appuyer les objectifs plus larges du gouvernement, c'est-à-dire contribuer à la santé de la société et de l'économie, faire progresser les engagements humanitaires et procurer aux citoyens une qualité de vie optimale. Dans la mise en valeur des possibilités qu'offrent la mondialisation et le libre-échange, CIC joue un rôle important en facilitant l'autorisation de séjour des travailleurs, des gens d'affaires et des investisseurs qui possèdent des compétences transférables de haut niveau susceptibles d'améliorer le capital humain et financier du Canada et de développer une économie fondée sur le savoir. Le Ministère facilite également l'autorisation de séjour de visiteurs et d'étudiants qui permettent de créer des liens commerciaux et culturels. En outre, l'admission de travailleurs temporaires peut contribuer à combler les besoins à court terme du marché du travail du Canada et à satisfaire aux exigences des entreprises qui cherchent des travailleurs hautement qualifiés qui peuvent aider le Canada à stimuler la croissance économique et à se donner un avantage concurrentiel dans l'économie mondiale. Il faut toutefois reconnaître que ces possibilités s'accompagnent de nouveaux défis. Il est devenu plus difficile de reconnaître dans notre bassin de clients possibles ceux qui possèdent les compétences et le niveau d'études requis en partie parce que les plus désireux d'émigrer en vue d'améliorer leur sort économique sont souvent ceux qui ont le moins de qualifications. Cela devient particulièrement difficile à mesure que nous nous tournons davantage vers des pays sources caractérisés par des complexités de traitement et des inquiétudes au sujet de l'intégrité du programme.

En gérant notre programme d'immigration et en appuyant les possibilités économiques et commerciales connexes, le Ministère continue de diriger le Groupe de travail sur l'admission temporaire dans le cadre de l'Accord de libre-échange de l'Amérique du Nord. Il participe également à d'autres initiatives analogues, par exemple au Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et aux négociations courantes de l'Association européenne de libre-échange (AELE) concernant une entente de libre-échange. En outre, CIC appuie les préparatifs du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) en vue des prochaines négociations sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le Ministère appuie également d'autres priorités de l'administration fédérale, c'est-à-dire la nécessité d'une responsabilité fiscale, le besoin accru d'un cadre stratégique intégré pour l'ensemble du gouvernement, l'Entente-cadre sur l'union sociale et le renforcement des partenariats, surtout avec les provinces, le secteur bénévole et les citoyens canadiens.

Dans son dernier examen de CIC, le vérificateur général a recommandé de procéder à une révision importante du processus de détermination du statut de réfugié afin d'en assurer l'intégrité et d'améliorer son efficacité et son efficience. À cet égard, CIC et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) ont conclu un solide partenariat afin de déterminer ensemble quels changements stratégiques et administratifs sont nécessaires pour améliorer le système. Par ce partenariat renforcé avec la CISR, nous sommes plus en mesure d'appuyer les engagements du gouvernement en ce qui concerne les politiques et les programmes d'immigration et de protection des réfugiés.

L'opinion publique joue aussi un rôle important dans la définition du contexte national. Au cours de la dernière année, les médias ont fait une large place aux politiques et aux programmes de CIC, en raison surtout de l'aide humanitaire accordée au Kosovo et de l'arrivée par bateau de migrants sur la côte

de la Colombie-Britannique l'été dernier. Selon toute vraisemblance, le public et les médias continueront de suivre de près l'élaboration d'une politique future et sa mise en œuvre. Les principales activités, notamment la réforme législative, la planification pluriannuelle des niveaux d'immigration, les initiatives du service au

client et la grande diversité des plans qui sont exposées dans le présent rapport sont conçues pour remédier à ces diverses influences. Mais le défi consiste à faire en sorte que CIC puisse réagir rapidement et efficacement à un contexte en évolution rapide sans compromettre l'intégrité du programme.

D. Dépenses prévues

2.1 Dépenses prévues :

Programme de citoyenneté et d'immigration (en millions de dollars)

	Prévision de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Budgétaires du budget principal des dépenses	677,5	878,5	650,4	650,7
Non budgétaires du budget principal (brutes)	S/O	S/O	S/O	S/O
Moins recettes disponibles (brutes)	S/O	S/O	S/O	S/O
Total du budget principal	677,5	878,5	650,4	650,7
Ajustements**	232,9	0,7	74,4	59,3
Dépenses prévues brutes	910,4*	879,2	724,8	710,0
Moins recettes non disponibles	364,1	349,1	349,1	349,1
Plus coût des services reçus sans frais	183,8	189,3	189,3	189,3
Coût net du programme	730,1	719,4	565,0	550,2
Équivalents temps plein	3 934	3 891	3 815	3 815

Explication du changement : La prévision des dépenses pour 1999-2000 comprend des ressources additionnelles liées à l'aide humanitaire pour le Kosovo, à l'arrivée de clandestins par bateau en Colombie-Britannique et au projet de l'an 2000. Les dépenses prévues pour 2000-2001 comprennent les ressources liées au projet du Kosovo, aux contributions pour l'établissement qui ont été reportées de l'exercice de 1999-2000 et des ressources additionnelles liées à l'introduction de clandestins, à l'élimination de l'arriéré et à la prestation de services publics essentiels. Les dépenses prévues pour 2001-2002 et au-delà diminuent en raison de l'arrêt du financement pour le Kosovo, l'introduction de clandestins et les crimes de guerre et le début du remboursement du prêt pour le projet de l'an 2000.

* Représente la prévision la plus juste des dépenses totales nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

** Les ajustements visent les montants approuvés depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) ainsi que les initiatives budgétaires.

Section III :

Objectifs des secteurs d'activité, stratégies et résultats prévus

A. Dépenses prévues selon le secteur d'activité

2.2 Dépenses nettes prévues par programme selon le secteur d'activité (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Prévision des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Maximiser les avantages des migrations internationales	88,3	130,2	130,2	115,2
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	230,5	161,7	82,7	82,7
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	315,2	320,4	309,4	309,4
Gérer l'accès au Canada	146,9	172,4	124,2	124,2
Fournir des services de gestion	129,5	94,5	78,3	78,5
Total des dépenses prévues	910,4*	879,2	724,8	710,0

Explication du changement : La prévision des dépenses pour 1999-2000 comprend des ressources additionnelles liées à l'aide humanitaire pour le Kosovo, à l'introduction de clandestins et au projet de l'an 2000. Les dépenses prévues pour 2000-2001 comprennent les ressources liées au projet du Kosovo, aux contributions pour l'établissement qui ont été reportées de l'exercice de 1999-2000 et des ressources additionnelles liées à l'introduction de clandestins, l'élimination de l'arriéré et à la prestation de services essentiels.

* Représente la prévision la plus juste des dépenses totales nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

B. Objectifs, stratégies et résultats prévus

Le tableau qui suit expose les stratégies du Ministère pour chacun de ses objectifs, tels qu'ils ont été adaptés à partir du Rapport annuel de 1999 déposé au Parlement par le président du Secrétariat du Conseil du Trésor.

Citoyenneté et Immigration Canada dispose d'un budget de 879,2 millions de dollars

Objectifs de CIC	Stratégies	Page
Pour fournir aux Canadiens :	Qui se traduisent par :	
Les avantages sociaux et économiques maximums découlant des mouvements migratoires mondiaux	• L'atteinte des niveaux d'immigration prévus	13
	• La réunion d'immigrants avec leurs répondants canadiens, membres de leur famille	13
	• La sélection de gens d'affaires immigrants notamment d'investisseurs	14
	• La sélection d'immigrants capables de s'adapter au marché du travail canadien	14
	• L'admission au Canada de visiteurs et d'étudiants dont la présence au Canada stimule la demande de biens et de services	14
	• L'admission de travailleurs temporaires dont la présence au Canada comble des lacunes dans les compétences sur le marché du travail national.	14
	• L'admission de travailleurs temporaires qui transfèrent aux travailleurs canadiens des compétences professionnelles recherchées	14
La protection des réfugiés au Canada et à l'étranger	• L'atteinte du nombre prévu de réfugiés parrainés par le gouvernement et par le secteur privé	17
	• Un programme d'établissement des réfugiés efficace et mieux adapté	17
	• L'élargissement de l'influence du Canada sur les initiatives internationales visant à protéger les réfugiés	
	• L'établissement de rapports de travail efficaces entre la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et CIC	18
Le soutien de l'établissement, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants à la société canadienne	• L'intégration réussie des nouveaux arrivants à la société canadienne	19
	• La progression des ententes visant à améliorer la prestation des services d'établissement	20
	• La pleine participation à la société canadienne par l'attribution de la citoyenneté aux résidents permanents admissibles	20
	• La promotion et la compréhension efficaces des questions relatives à la citoyenneté et à l'intégration	20
La gestion de l'accès au Canada par une stratégie juste et efficace d'exécution de la loi	• Les activités du Ministère qui contribuent à la protection de la société canadienne	22
	• L'interception des individus qui cherchent à entrer au Canada avec de faux documents	22
	• L'établissement de rapports sur les individus qui contreviennent à la <i>Loi sur l'immigration</i> et, si nécessaire, leur détention	23
	• Le renvoi des personnes non admissibles au Canada, surtout de celles qui constituent une menace pour la société canadienne	23

Maximiser les avantages des migrations internationales

A. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

Prévision des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
88,3 M\$	130,2 M\$	130,2 M\$	115,2 M\$
1 216 ETP	1 216 ETP	1 216 ETP	1 216 ETP

Explication du changement : Les dépenses prévues pour 2000-2001 comprennent les ressources consacrées à la prestation de services essentiels et à l'élimination de l'arriéré. Les dépenses prévues pour 2002-2003 diminuent à cause de la réduction du financement de l'élimination de l'arriéré.

B. Objectif et description du secteur d'activité

L'objectif du secteur d'activité qui consiste à maximiser les avantages des migrations internationales est de tirer le maximum d'avantages économiques et sociaux des mouvements migratoires mondiaux.

Ce secteur d'activité :

- élabore des politiques et des programmes de sélection des immigrants et d'évaluation des visiteurs;
- recommande au ministre le nombre prévu d'immigrants à admettre au Canada chaque année;
- évalue les qualités des personnes qui cherchent à s'établir en permanence au Canada en fonction des critères applicables aux immigrants;
- évalue les étudiants étrangers et les travailleurs temporaires éventuels en fonction des critères applicables;
- évalue le risque que présentent les immigrants, les visiteurs, les travailleurs temporaires et les étudiants étrangers éventuels pour la santé des Canadiens et l'incidence possible sur le système de santé du Canada.

C. Stratégies et résultats prévus

Plan d'immigration

Le Plan d'immigration de l'an 2000 du Ministère prévoit admettre de 200 000 à 225 000 personnes au Canada, c'est-à-dire de 177 900 à 195 700 immigrants et de 22 100 à 29 300 réfugiés.

Pour atteindre cet objectif, le Ministère adoptera des mesures afin d'affecter les ressources nécessaires à l'étranger et d'améliorer le service au client par l'efficacité du traitement. Il propose également d'établir un cadre de planification pluriannuelle afin de faire en sorte que les niveaux d'immigration annuels soient prévus et réalisés en tenant compte des contextes national et international plus vastes. La consultation des gouvernements provinciaux et territoriaux sera un élément clé de l'élaboration de ce processus de planification.

Réunion des familles

CIC prévoit faciliter la réunion des familles en modernisant la définition de « famille » afin de mieux l'adapter à la société contemporaine. Des modifications législatives et stratégiques seront apportées parallèlement à des initiatives plus vastes du gouvernement fédéral comme le projet de loi omnibus sur les droits et obligations réciproques des partenaires de même sexe et des conjoints de fait et la réforme de la législation de

l'immigration par CIC. Par le projet de loi C16, la nouvelle loi proposée sur la citoyenneté au Canada, le Ministère cherchera à assurer un traitement égal aux enfants adoptés à l'étranger aux fins de leur admission au Canada.

Composante économique – Gens d'affaires et travailleurs qualifiés

Par la réforme de la législation, CIC prévoit établir de nouveaux principes et de nouvelles procédures afin d'améliorer les avantages économiques découlant de l'immigration des gens d'affaires. Il rendra plus efficace la sélection des gens d'affaires en mettant en place des définitions objectives et vérifiables de cette activité. Il continuera d'évaluer l'efficacité des critères de sélection comme l'âge, les études et la connaissance de la langue, afin de déterminer leur incidence sur le rendement économique au Canada. Les changements subséquents apportés à ces facteurs seront appréciés en fonction de données de recherche vérifiables. Les conditions imposées aux gens d'affaires après l'octroi du droit d'établissement seront plus objectives et transparentes. La catégorie des travailleurs autonomes sera simplifiée afin d'éviter le chevauchement avec les programmes concernant les travailleurs qualifiés et les gens d'affaires tout en conservant un moyen de sélectionner des gens de talent sur le plan artistique et culturel ainsi que des cultivateurs travaillant à leur compte.

Programme des candidats d'une province

Au cours de l'exercice de 2000-2001, CIC va probablement terminer les négociations et signer des ententes concernant les candidats d'une province avec l'Île-du-Prince-Édouard et le territoire du Yukon. En outre, l'évaluation des activités de ce programme à ce jour pour le Manitoba et la Saskatchewan sera terminée et les résultats communiqués pendant l'année.

Admission d'étudiants étrangers

En 2000-2001, CIC élaborera diverses initiatives stratégiques afin de faciliter l'autorisation de séjour des étudiants étrangers au Canada. Il cherchera également, par ses politiques, à faciliter le traitement des demandes de résidence permanente présentées par des étudiants se trouvant au Canada et satisfaisant aux critères de sélection.

La consultation du Comité consultatif sur les étudiants internationaux et l'immigration (CCEII) se poursuivra. Le Comité réunit les principaux intervenants du domaine de l'éducation internationale, telles les associations d'établissements d'enseignement publics et privés ainsi que des représentants d'autres ministères du gouvernement. En outre, CIC travaillera étroitement avec ses partenaires d'autres ministères afin d'améliorer les dispositions liées à l'emploi et applicables aux étudiants.

Admission de travailleurs temporaires

CIC et Développement des ressources humaines Canada (DRHC) vont collaborer afin de terminer la mise en œuvre de la restructuration du programme des travailleurs étrangers temporaires. Ce programme, dans sa version restructurée, répond aux demandes des employeurs qui veulent un traitement plus rapide et plus libéral des autorisations d'emploi des travailleurs qui viennent combler des pénuries de main-d'œuvre. Les activités seront axées sur la mise en œuvre du programme au niveau local, sur la promotion du programme et sur les clients externes.

Accords internationaux

CIC a la responsabilité de faire en sorte que les accords de libre-échange existants et futurs tiennent compte des préoccupations du Canada en matière d'immigration. Ces préoccupations portent principalement sur l'admission temporaire des gens d'affaires et sur la garantie d'une plus grande transparence. Nos engagements internationaux comprennent entre autres la direction des délégations canadiennes qui participent au Groupe de travail sur

l'admission temporaire dans le cadre de l'Accord de libre-échange de l'Amérique du Nord et à l'Accord de libre-échange Canada-Chili. CIC continuera d'appuyer les efforts du gouvernement canadien et du MAECI afin de libéraliser le commerce par la participation aux négociations de nouveaux accords commerciaux avec l'AELE, la ZLEA et l'APEC.

Santé des immigrants

CIC est déterminé à mieux protéger la santé publique et à limiter le fardeau excessif que peuvent représenter les immigrants pour les systèmes de santé et les services sociaux financés par l'État. À l'heure actuelle, les demandeurs qui ont une maladie infectieuse active susceptible de constituer une menace pour la santé publique sont jugés non admissibles sur le plan médical jusqu'à ce que la maladie soit convenablement traitée. Les demandeurs qui ont une maladie non évolutive ou traitée sont autorisés à entrer au Canada, mais ils sont placés sous surveillance médicale, c'est-à-dire qu'ils doivent se présenter aux responsables de la santé publique de la province ou du territoire où ils comptent s'installer. Si l'on considère qu'ils sont susceptibles de constituer un fardeau excessif pour les services sociaux ou les services de santé du Canada, ils sont jugés non admissibles sur le plan médical.

CIC collaborera avec Santé Canada et les provinces et les territoires afin d'améliorer le système de surveillance médicale ainsi que l'examen médical réglementaire des demandeurs du statut de réfugié. CIC a établi une définition objective du fardeau excessif et attend des réponses des provinces et des territoires à ce sujet. De nouveaux tests courants adaptés seront alors proposés pour les maladies constituant un fardeau excessif. De nouveaux tests courants pour les maladies susceptibles de constituer un danger pour la santé publique seront élaborés en fonction des résultats de recherche actuellement menée par Santé Canada.

Accès aux métiers et aux professions

CIC est déterminé à appuyer les provinces et les territoires dans leurs efforts de mettre en place une infrastructure pour l'évaluation et la reconnaissance des titres de compétence étrangers. À cet égard, CIC continuera de coprésider le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès aux métiers et aux professions. Pour donner suite à la grande conférence nationale sur la reconnaissance des titres de compétence au 21^e siècle, CIC continuera de favoriser l'élargissement des services d'évaluation des titres de compétence et de collaborer avec les provinces afin de donner plus d'information aux clients à l'étranger sur les services d'évaluation des titres et sur les liens avec les associations professionnelles. CIC et DRHC créeront un site Web pour les intervenants afin de communiquer l'information et les pratiques exemplaires. CIC continuera aussi d'appuyer les initiatives provinciales visant à créer des normes d'évaluation de la qualité et de transférabilité des titres de compétence.

Résultats prévus

- Atteinte du niveau d'immigration prévu, soit l'admission de 200 000 à 225 000 nouveaux arrivants au Canada en 2000.
- Dépôt au Parlement, le 1^{er} novembre 2000 ou avant cette date, du Plan d'immigration de 2001.
- Présentation de la modification du *Règlement sur l'immigration* afin d'inclure les conjoints de fait et les partenaires de même sexe dans la définition réglementaire de la catégorie de la famille.
- Présentation des dispositions de la nouvelle Loi sur la citoyenneté au Canada visant à assurer un traitement égal aux enfants biologiques et aux enfants adoptés par des citoyens canadiens.
- La réforme de la législation et des politiques fournira l'occasion de faire avancer un certain nombre d'initiatives stratégiques. Parmi celles-ci figurent le renforcement de la réunion des familles par la formulation d'une définition plus

objective et moderne de la famille et la simplification des formalités d'immigration pour les conjoints. En outre, des propositions seront faites afin d'accroître l'intégrité de la sélection médicale des immigrants et des non-immigrants. Enfin, pour augmenter les avantages des migrations dans la composante économique, nous établirons des critères de sélection plus simples, plus efficaces et complets de même que de nouvelles procédures de traitement des demandes d'immigration des travailleurs temporaires au Canada.

- Élaboration d'un nouveau modèle de sélection des immigrants de la composante économique.

- Lancement de la première phase du programme restructuré des travailleurs étrangers temporaires.
- Élaboration d'une stratégie avec Santé Canada, les provinces et les territoires, d'autres partenaires et intervenants afin d'améliorer le système actuel de surveillance médicale et s'assurer que les revendicateurs du statut de réfugié subissent rapidement l'examen médical réglementaire de l'immigration.

Maintenir la tradition humanitaire du Canada

A. Dépenses prévues et équivalents temps plein

Prévision des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
230,5 M\$	161,7 M\$	82,7 M\$	82,7 M\$
108 ETP	108 ETP	108 ETP	108 ETP

16

Explication du changement : Les ressources additionnelles liées à l'aide humanitaire fournie par CIC dans la crise du Kosovo sont incluses à la fois dans la prévision des dépenses de 1999-2000 et dans les dépenses prévues de 2000-2001.

B. Objectif et description du secteur d'activité

L'objectif du secteur d'activité consistant à maintenir la tradition humanitaire du Canada est de protéger les réfugiés et les personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire.

Ce secteur d'activité :

- assure un leadership international dans la recherche de solutions durables aux problèmes des réfugiés, notamment le rapatriement volontaire, l'intégration locale, la réinstallation dans un autre pays ou l'adoption d'approches régionales à l'égard du partage des responsabilités;
- élabore et met en œuvre des politiques et des programmes afin d'appuyer les engagements humanitaires du Canada et ses obligations en matière de protection à la fois à l'échelle nationale et internationale;
- sélectionne à l'étranger des réfugiés parrainés par le gouvernement et par le secteur privé, conformément aux niveaux annuels présentés au Parlement;
- fournit des services de santé d'urgence aux revendicateurs du statut de réfugié et aux réfugiés au sens de la Convention qui sont dans le besoin et qui ne sont pas couverts par un régime provincial d'assurance maladie (programme fédéral de santé intérimaire);

- offre une aide financière aux réfugiés dont la demande de rétablissement au Canada a été acceptée dans le cadre du Programme des prêts aux immigrants et du programme d'aide au rétablissement;
- aide la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) à prendre des décisions éclairées, en temps opportun, en lui fournissant de l'information sur des cas et des pays particuliers relativement à des problèmes de réfugiés grâce à la mise en place d'un protocole d'entente à cet égard signé par CIC et la CISR.

C. Stratégies et résultats prévus

Atteinte du nombre prévu de réfugiés parrainés par le gouvernement

En 2000, CIC prévoit admettre le nombre prévu de 7 300 réfugiés parrainés par le gouvernement et atteindre au moins la limite intérieure de la fourchette de 2 800 à 4 000 réfugiés parrainés par le privé et sélectionnés à l'étranger.

Programme de rétablissement des réfugiés

Les décisions qui sont prises afin d'atteindre les objectifs concernant le nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger ont des répercussions importantes sur divers aspects allant de l'établissement des objectifs, à la sélection et à la source des réfugiés jusqu'à l'établissement d'initiatives et d'infrastructures afin de transporter et d'intégrer les réfugiés dans les destinations au Canada. C'est le programme de rétablissement des réfugiés qui s'occupe de ces divers aspects.

CIC est déterminé à rendre le programme de rétablissement des réfugiés plus efficace et mieux adapté. À cette fin, le Ministère continuera d'adopter des procédures plus souples pour la sélection des réfugiés.

Le Ministère est également déterminé à accélérer le traitement des cas de réfugiés qui ont besoin d'une protection urgente. Le Ministère propose donc de travailler en collaboration avec les organisations non gouvernementales qui aideront à trouver,

identifier et entreprendre la préparation initiale du cas des réfugiés qui seront sélectionnés à l'étranger. Deux projets pilotes sont en cours à cet égard. Le projet pilote sur la protection d'urgence guidera les efforts de CIC afin d'établir des procédures pour un traitement plus rapide par des ententes plus efficaces entre le gouvernement et les partenaires non gouvernementaux. Le projet pilote sur les fournisseurs de service à l'étranger aidera à évaluer l'utilité et le rôle des organisations non gouvernementales internationales. L'évaluation des deux projets pilotes se fera au cours de l'exercice financier de 2000-2001.

Détermination du statut de réfugié au Canada

En appuyant les engagements et les obligations du Canada en rapport avec la protection des réfugiés à la fois à l'échelle nationale et internationale, le Ministère cherche constamment à améliorer l'efficacité et l'intégrité du système canadien de détermination du statut de réfugié.

S'inspirant des orientations stratégiques et législatives proposées au début du nouveau millénaire, le Ministère prévoit adopter de nouvelles politiques et procédures qui renforceront la protection des réfugiés tout en minimisant le recours abusif au système. Il s'agit entre autres de consolider le processus décisionnel sur la protection et d'élargir les motifs de protection, de simplifier le processus de détermination du statut de réfugié, de resserrer les critères de recevabilité, d'élaborer une stratégie concernant les interventions ministérielles et de mettre en place de nouvelles mesures pour réduire le nombre de sans-papiers.

Le Ministère adoptera de nouvelles mesures administratives pour accélérer le traitement à toutes les étapes du processus de détermination du statut de réfugié, à partir du dépôt initial de la revendication jusqu'à l'octroi du droit d'établissement ou le renvoi. Une attention particulière sera accordée à l'accélération du traitement des revendications des demandeurs détenus.

Dans le cadre de l'entente de gestion conclue avec la CISR, le Ministère reverra les processus administratifs des premières étapes de la détermination du statut de réfugié (avant l'audience devant la CISR) et trouvera des façons d'améliorer la coordination de l'information et de réduire les délais de traitement. Le Ministère collaborera plus étroitement avec des membres de la collectivité pour faire en sorte que les revendicateurs reçoivent l'aide nécessaire, au besoin, pour bien comprendre les exigences et remplir les formulaires.

Afin de respecter l'engagement de la Ministre de réduire de 5 à 3 ans le délai d'attente avant d'octroyer le droit d'établissement aux réfugiés au sens de la Convention sans pièces d'identité, tels que définis dans la catégorie des réfugiés au sens de la Convention se trouvant au Canada sans pièces d'identité, le règlement sera modifié et les résultats seront suivis.

Le *Règlement sur les catégories d'immigrants précisées pour des motifs d'ordre humanitaire* sera aussi modifié pour tenir compte de la législation proposée sur la modernisation des avantages afin d'assurer un traitement égal aux partenaires de même sexe et aux conjoints de fait.

Résultats prévus

- Atteinte du nombre prévu de réfugiés parrainés par le gouvernement, soit 7 300, et de la limite inférieure de la fourchette de 2 800 à 4 000 réfugiés parrainés par le privé et sélectionnés à l'étranger, et octroi, au Canada, du droit d'établissement à quelques 10 000 à 15 000 réfugiés ainsi qu'à environ 2 000 à 3 000 personnes à charge à l'étranger.
- La révision proposée de la législation et des politiques fournira l'élan voulu pour atteindre un certain nombre de résultats, notamment des critères plus souples pour la sélection de réfugiés en fonction de leur besoin de protection et d'établissement à plus long terme, un traitement plus rapide des cas de protection d'urgence grâce à des projets pilotes sur des ententes de collaboration plus efficaces entre le gouvernement et les répondants privés, de nouvelles procédures pour permettre le traitement simultané du cas des membres d'une même famille, la mise à l'essai et l'évaluation du modèle de réétablissement des réfugiés, l'établissement de partenariats avec des partenaires au Canada et des ONG à l'étranger afin de trouver, d'identifier et de rétablir des réfugiés qui ont un besoin urgent de protection et finalement, la création d'un site Internet pour partager l'information avec tous les partenaires importants.
- Élaboration d'un cadre opérationnel pour la mise en œuvre des modifications réglementaires et législatives proposées concernant le système de détermination du statut de réfugié au Canada.
- Examen des processus opérationnels courants au début même de la détermination du statut de réfugié, c'est-à-dire dès la présentation de la revendication du statut de réfugié jusqu'à ce que celle-ci soit déferée à la CISR. De nouvelles méthodes de fonctionnement seront envisagées pour simplifier et uniformiser les processus et un rapport assorti de recommandations à l'intention d'un comité directeur sera préparé.
- Suivi de l'efficacité des nouvelles dispositions réglementaires concernant la catégorie des réfugiés au sens de la Convention se trouvant au Canada sans pièces d'identité et des initiatives connexes.

Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants

A. Dépenses prévues et équivalents temps plein

Prévision des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
315,2 M\$	320,4 M\$	309,4 M\$	309,4 M\$
418 ETP	418 ETP	418 ETP	418 ETP

Explication du changement : La prévision des dépenses de 1999-2000 est plus faible que les dépenses prévues de 2000-2001 en raison d'un paiement dans le cadre de l'Accord Canada-Québec qui remonte à 1998-1999 et du report de 1999-2000 à 2000-2001 de contributions pour les services d'établissement.

B. Objectif et description du secteur d'activité

L'objectif du secteur d'activité consistant à promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants est de définir les conditions de l'appartenance à la société canadienne, de revaloriser le rôle de la citoyenneté canadienne et de soutenir l'adaptation, l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants.

Ce secteur d'activité :

- élabore des politiques et des programmes qui font la promotion de l'intégration et de la citoyenneté;
- offre une aide de base aux nouveaux arrivants dès leur arrivée au Canada;
- fait en sorte que le gouvernement fédéral s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des immigrants auxquels il accorde la résidence permanente;
- informe les nouveaux Canadiens éventuels des droits et des responsabilités rattachés à la citoyenneté canadienne;
- fait connaître la valeur de la citoyenneté canadienne aux nouveaux arrivants;
- applique et interprète la *Loi sur la citoyenneté*.

C. Stratégies et résultats prévus

Intégration des nouveaux arrivants

CIC est déterminé à faire en sorte que les nouveaux arrivants profitent le plus possible d'une exécution efficace et efficiente des programmes d'établissement, tant à l'étranger que dans l'ensemble du Canada. En 1999, on a élaboré un nouveau modèle d'affectation des fonds pour l'établissement afin de régir l'attribution des fonds du programme d'établissement. Pour améliorer le modèle et pour faire en sorte que des services comparables soient offerts dans toutes les régions, tous les intervenants ont convenu qu'il fallait recueillir plus de données. En 2000-2001, le Ministère établira et commencera à mettre en œuvre un nouveau cadre de responsabilité pour l'établissement, lequel comportera des mesures du rendement, un système national de collecte de données et d'établissement de rapports, et un mécanisme de contrôle de la gestion. Afin de dégager un consensus sur les mesures de rendement, il y a aura des consultations à l'intérieur de groupes de travail composés de représentants de CIC, des gouvernements provinciaux et territoriaux et des ONG. Des fournisseurs de services de tout le Canada contribueront à mettre à l'essai le nouveau cadre. Les provinces qui administrent déjà des programmes et des services d'établissement dans le cadre d'ententes fédérales-provinciales participeront à cette initiative.

Il y a actuellement des discussions avec les ONG internationales pour augmenter le nombre de bureaux offrant une orientation à l'étranger aux réfugiés et aux immigrants. Cela aidera les nouveaux arrivants à mieux s'adapter au Canada. Le Ministère examine le programme d'accueil dans le cadre duquel des nouveaux arrivants sont jumelés à des Canadiens, qui les aident à s'adapter et à s'établir dans la collectivité. En 2000-2001, CIC essaiera d'élargir le programme afin de jumeler davantage de jeunes et de mentors du milieu des affaires.

Progrès dans la conclusion d'ententes

Après avoir conclu en 1999 des ententes administratives en matière d'établissement avec la Colombie-Britannique et le Manitoba, CIC recherche d'autres formes de collaboration afin d'améliorer les services d'établissement. En 2000-2001, CIC essaiera d'établir avec l'Alberta des modalités de cogestion pour le programme d'établissement et poursuivra les discussions avec le Yukon.

Citoyenneté canadienne

La ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration cherchera à faire adopter le projet de loi C16, la *Loi sur la citoyenneté* révisée, afin de moderniser la législation en ce qui concerne le sens de la citoyenneté canadienne et de renforcer l'intégrité, l'efficacité et l'équité du processus d'acquisition de la citoyenneté.

Le Ministère élaborera les dispositions réglementaires, les processus administratifs, les politiques et les procédures nécessaires pour mettre en œuvre la nouvelle législation. Il établira aussi les mesures transitoires voulues pour préserver l'intégrité de l'exécution du programme. Il poursuivra des consultations ciblées avec les provinces, les territoires et les groupes non gouvernementaux pour veiller à ce que les modifications apportées soient bien comprises.

CIC est déterminé à maintenir la confiance du public dans le processus d'acquisition de la citoyenneté en réduisant ou en éliminant la fraude et les possibilités de fraude dans le

processus de demande. À cette fin, il améliorera le Programme national d'assurance de la qualité. En outre, CIC analysera les données dont on pourra se servir pour établir des profils montrant que des personnes appartenant à certaines catégories sont plus susceptibles de cacher des renseignements au sujet de leurs activités criminelles. Le Ministère pourra ensuite se servir de ces profils pour déterminer dans quels cas l'intégrité du programme est menacée. Une fois les profils établis, ils seront mis à l'essai dans la Région de l'Ontario afin qu'on évalue la valeur des méthodes utilisées. La validation des profils pilotes devrait avoir lieu au début de 2001-2002.

Promotion

Pour favoriser la promotion et la compréhension des questions touchant la citoyenneté et l'intégration, CIC lancera en mars 2000 une campagne d'accueil sur le thème « Bienvenue chez vous », qui s'adressera aux enfants des écoles élémentaires et les invitera à envoyer des messages de bienvenue aux nouveaux Canadiens en 2000 et 2001. Des milliers de cérémonies d'attribution et de réaffirmation de la citoyenneté et des activités spéciales se dérouleront dans l'ensemble du pays afin de sensibiliser la population à l'importance de la citoyenneté.

Le Ministère tiendra aussi les célébrations de la Semaine de la citoyenneté en octobre 2000, lesquelles porteront particulièrement sur la valeur de la citoyenneté. En plus d'événements très variés organisés dans l'ensemble du Canada, il y aura large diffusion d'une affiche et d'un guide d'activités pour favoriser les célébrations.

Résultats prévus

- Élaboration d'un cadre de responsabilités pour l'établissement et la mise en œuvre de la première partie de ce cadre, notamment les mesures du rendement, un système national de collecte de données et de production de rapports ainsi qu'un module de contrôle de la gestion.

- Meilleure prestation des services d'établissement grâce à une collaboration plus étroite avec les provinces et les territoires.
- Croissance de la valeur et de l'intégrité de la citoyenneté canadienne par l'adoption et l'application de la nouvelle Loi sur la citoyenneté au Canada.
- Réduction des possibilités de fraude et d'utilisation à mauvais escient de documents grâce à l'élaboration de profils pouvant aider à repérer les risques éventuels pour l'intégrité du programme dans le traitement des demandes de citoyenneté et l'amélioration du processus de délivrance des certificats de citoyenneté.
- Sensibilisation accrue aux responsabilités et aux obligations conférées par la citoyenneté, grâce à des activités de promotion et à la création de produits.

Gérer l'accès au Canada

A. Dépenses prévues et équivalents temps plein

Prévision des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
146,9 M\$	172,4 M\$	124,2 M\$	124,2 M\$
1 260 ETP	1 241 ETP	1 167 ETP	1 167 ETP

Explication du changement : Les dépenses prévues pour 2000-2001 comprennent des ressources additionnelles pour réagir à l'introduction de clandestins et des fonds additionnels liés à la prestation de services essentiels. Les dépenses prévues pour 2001-2002 tiennent compte de la fin du financement sur trois ans du projet des crimes de guerre et pour les mesures concernant l'introduction de clandestins.

B. Objectifs et description du secteur d'activité

Les objectifs du secteur d'activité consistant à gérer l'accès au Canada sont de préserver l'intégrité des programmes du Canada concernant la citoyenneté, l'immigration et les réfugiés ainsi que d'assurer la protection, la sécurité et le bien-être des Canadiens.

Ce secteur d'activité :

- élabore des politiques et des programmes afin d'éviter le recours abusif aux programmes du Canada concernant la citoyenneté, l'immigration et les réfugiés, d'assurer la sécurité de l'État, et de protéger la santé et la sécurité des Canadiens;
- contribue à la gestion des migrations et des voyages internationaux en luttant contre les migrations illégales, y compris le trafic de personnes, tout en facilitant la circulation des voyageurs véritables;
- admet au Canada les personnes qui se conforment à la *Loi sur l'immigration* et à son règlement d'application;
- refuse d'admettre les personnes qui ne s'y conforment pas, notamment les criminels et les terroristes;
- décèle le recours abusif aux programmes concernant la citoyenneté, l'immigration et les réfugiés;
- gère les cas de Citoyenneté et Immigration Canada qui sont soumis à la CISR, à la Cour fédérale et à d'autres tribunaux;
- détient les personnes qui constituent un risque grave pour les Canadiens ou qui ne se présenteraient pas à une procédure de l'Immigration;
- renvoie les personnes qui n'ont pas légalement le droit de demeurer au Canada.

C. Stratégies et résultats prévus

Protection de la société canadienne

L'arrivée de bateaux transportant des migrants chinois sur la côte de la Colombie-Britannique à l'été de 1999 a fait ressortir la nécessité de rendre CIC plus en mesure de s'occuper des situations urgentes et imprévues mettant en cause l'arrivée de nombreux migrants introduits clandestinement. CIC envisage un certain nombre de moyens d'action, notamment des peines plus lourdes et la saisie de biens, afin de s'attaquer directement aux criminels qui sont à la tête de ces réseaux de passeurs et qui en tirent des profits, et afin d'empêcher la répétition de situations semblables. Sur la scène internationale, CIC continue de jouer un rôle clé dans les négociations relatives à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (y compris les deux protocoles contre l'introduction de migrants et le trafic de personnes) et prévoit, une fois les négociations terminées, entreprendre la mise en œuvre des instruments au cours de la prochaine année.

Le Ministère prévoit instaurer un processus national de contrôle relativement à la criminalité et à la sécurité afin de l'appliquer aux demandeurs du statut de réfugié dès qu'ils déposent leurs revendications. Il pourra ainsi repérer beaucoup plus rapidement les personnes susceptibles de représenter une menace pour la population canadienne. Dans le cadre de sa stratégie globale de protection, le Ministère veut faire progresser la conception d'une pièce d'identité sûre pour les résidents permanents. Une telle pièce permettra d'accroître le degré de confiance dans les documents canadiens et dissuadera les passeurs d'introduire des migrants en Amérique du Nord, réduisant ainsi la menace posée par le crime organisé.

Le Ministère poursuit les travaux ayant trait à la l'initiative Vision relative à la frontière, qui est une stratégie canado-américaine de gestion de la frontière. À l'automne de 1997, la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et la procureure générale des États-Unis ont convenu que les deux pays recherchaient des solutions régionales à la migration de

clandestins. Dans le cadre de Vision relative à la frontière, des groupes de travail ont été créés en collaboration avec le Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis (SINEU) et le State Department pour permettre aux deux pays de protéger leur population de la menace posée par la criminalité transnationale et le terrorisme international tout en favorisant les déplacements légitimes de leurs nationaux entre les deux pays.

Jusqu'ici, le Ministère a signé une déclaration d'entente avec le SINEU et le State Department des États-Unis afin de coordonner les mesures prises pour prévenir les déplacements transfrontaliers de membres d'organisations criminelles, de terroristes et de passeurs de clandestins. CIC veut poursuivre dans cette voie.

Interception de personnes non munies des documents voulus

Les activités visant à empêcher les migrants clandestins d'entrer au Canada sont essentielles au succès de tout programme d'exécution de la loi en ce qui concerne tant la dépense des deniers publics que l'intégrité du programme et la sécurité de la population. La prévention est au cœur même des efforts consentis par CIC afin de pouvoir, sur le plan des ressources humaines comme sur le plan technique, recueillir et analyser des renseignements particuliers et collaborer avec d'autres pays; mettre sur pied un système de collecte de données sur l'immigration irrégulière; conclure avec le Royaume-Uni et les Pays-Bas des ententes de collaboration en matière d'interception; avoir un bon programme d'interception à l'étranger grâce à un réseau élargi d'agents de contrôle travaillant à l'étranger; établir des stratégies de collaboration novatrices avec les États-Unis afin de dissuader les migrants clandestins; améliorer le travail proactif d'exécution de la loi aux points d'entrée (comme le contrôle des passagers des lignes aériennes au débarquement et les stratégies de surveillance de la frontière entre les points d'entrée de concert avec nos partenaires de l'application de la loi, notamment pour contrer l'introduction clandestine de migrants).

Détention

La détention est un outil essentiel de l'exécution de la loi si l'on veut assurer la sécurité publique et garantir l'observation de la *Loi sur l'immigration*. CIC, toutefois, a l'obligation d'utiliser judicieusement cet outil, étant donné son coût de même que ses conséquences pour les droits de la personne. CIC dispose à l'étranger d'un programme efficace d'interception des voyageurs non admissibles, avant leur arrivée au Canada, où leur détention pourrait s'imposer. Cependant, les défis posés par la migration irrégulière continuent d'évoluer, comme en témoigne éloquentement l'activité accrue des réseaux de passeurs vers le Canada. La tâche de CIC consiste à gérer le processus avec efficacité, en veillant à ce que l'argent des contribuables ne soit pas consacré à la détention sans qu'il existe un programme efficace de renvoi. Voilà pourquoi CIC révisé les politiques et les modalités de détention dans l'ensemble du pays. En outre, le Ministère établit des indicateurs de rendement afin de mesurer l'efficacité des activités de détention destinées à soutenir les objectifs de ce secteur d'activité.

Crimes de guerre contemporains et crimes contre l'humanité

CIC, le ministère de la Justice et le Solliciteur général établiront de quelle manière se poursuivra l'initiative gouvernementale relative aux personnes ayant commis des crimes de guerre contemporains ou des crimes contre l'humanité. Le financement de cette initiative a été prévu pour trois ans, soit jusqu'en 2000-2001.

Résultats prévus

- Méthodes améliorées pour faire face à l'arrivée massive de migrants clandestins.
- Amélioration de la capacité de CIC de réduire les risques auxquels est exposée la société canadienne.
- Amélioration de l'interception, par CIC, des migrants non munis des documents voulus, évaluée d'après le nombre d'interceptions et le nombre de personnes non munies des documents voulus qui se présentent aux aéroports canadiens.
- Conception d'une pièce d'identité plus sûre pour les résidents permanents.

Fournir des services de gestion

A. Dépenses prévues et équivalents temps plein

Prévision des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
129,5 M\$	94,5 M\$	78,3 M\$	78,5 M\$
932 ETP	908 ETP	906 ETP	906 ETP

Explication des changements : La prévision des dépenses pour 1999-2000 comprend les ressources affectées au projet de l'an 2000 et les affectations ponctuelles de fonds pour la disposition de report et les besoins pressants. Les dépenses prévues pour 2001-2002 ont été réduites en raison du début du calendrier de remboursement du prêt pour l'an 2000, qui s'étend sur trois années.

B. Objectif et description du secteur d'activité

Les objectifs du secteur d'activité consistant à fournir des services de gestion sont de promouvoir l'efficacité organisationnelle et d'aider le Ministère à s'adapter à un contexte changeant par la gestion des ressources, de l'information et des partenariats.

Ce secteur d'activité comprend l'appui offert aux initiatives gouvernementales comme le renouvellement des ressources humaines, la modernisation de la fonction de contrôleur, la capacité accrue dans le domaine de la recherche stratégique, la modernisation de la prestation de services et la Norme générale de classification (NGC).

Ce secteur d'activité :

- coordonne les processus de planification et d'examen de Citoyenneté et Immigration Canada;
- gère l'utilisation des deniers publics;
- fournit des services administratifs, financiers et de personnel au Ministère et de l'orientation fonctionnelle aux directeurs généraux des secteurs de service et de l'exécution du programme;
- élabore et supervise les activités de recouvrement des coûts et de production de recettes;
- gère, coordonne et tient à jour l'infrastructure des technologies de l'information afin d'appuyer la prise de décision et la mesure du rendement et d'améliorer la prestation des services;
- fait des recherches sur les questions liées à la citoyenneté et à l'immigration et diffuse les résultats de ces recherches;
- coordonne l'élaboration de la politique de citoyenneté et d'immigration et positionne le Ministère par rapport au programme socio-économique du gouvernement;
- prépare et diffuse l'information sur les objectifs, les politiques, les programmes et les activités de CIC;

- influence le contexte opérationnel du programme afin d'en faciliter la bonne exécution, notamment en faisant connaître la contribution des nouveaux arrivants à la société canadienne;
- répond aux demandes de renseignements sur les cas et aux autres demandes d'information;
- coordonne les relations du Ministère avec les gouvernements provinciaux, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales et d'autres ministères et organismes du gouvernement;
- gère tous les aspects du recrutement, de la classification, de la promotion, de la formation et des relations avec les employés.

Modernisation de la législation

À la suite de la publication en janvier 1999 du document du gouvernement pour discussion publique, *De solides assises pour le 21^e siècle*, le Ministère poursuit la modernisation de la législation et des politiques canadiennes sur l'immigration et la protection des réfugiés, et cela en vue d'élaborer un ensemble complet de réformes équilibrées. En tenant compte des opinions exprimées par les Canadiens et en collaboration avec les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales et les principaux intervenants, le Ministère améliore ses propositions sur la meilleure façon de concrétiser les dix grandes orientations de réforme exposées dans *De solides assises pour le 21^e siècle*. Cet ensemble complet de réformes a été et continuera d'être une grande priorité du Ministère au cours du prochain exercice financier.

Service au client

CIC est déterminé à améliorer la qualité de tous ses services. Peu importe le genre de service sollicité, qu'il s'agisse d'une demande de renseignements par téléphone ou de la finalisation d'une demande de citoyenneté, la rapidité du service est un facteur déterminant

de la satisfaction du client. S'il veut atteindre les niveaux prévus et répondre aux attentes des clients, le Ministère doit collaborer avec ses partenaires et les intervenants pour continuer d'améliorer la qualité des services. Les objectifs poursuivis seront des processus plus efficaces, un meilleur accès aux programmes de CIC, une plus grande équité et transparence. En outre, CIC prendra des mesures pour respecter ses engagements par rapport aux initiatives à l'échelle de l'administration fédérale, notamment l'élaboration d'outils de mesure communs afin de suivre la satisfaction du client et la participation au projet d'un « gouvernement branché » annoncé dans le Discours du Trône.

Partenariats

À l'échelle nationale, nos relations avec les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les ONG, nos partenaires de la prestation des services et d'autres intervenants, comme l'Association du Barreau canadien, doivent être soigneusement gérées. On insiste de plus en plus, au sein de l'administration fédérale, sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques horizontales, sur le respect de l'Entente-cadre sur l'union sociale et sur l'établissement d'autres relations, surtout avec le secteur bénévole.

Relations intergouvernementales

CIC renforcera la coopération avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le domaine de l'immigration et de la protection des réfugiés. Le Ministère maintiendra un degré élevé de collaboration avec le Québec, dans le contexte de l'Accord Canada-Québec de 1991 relatif à l'immigration, et avec d'autres provinces conformément aux ententes bilatérales conclues. Par ailleurs, nous devrions tenir des consultations plus approfondies sur la réforme de la législation, le cadre de planification pluriannuelle des niveaux d'immigration et d'autres questions découlant d'accords bilatéraux existants ou nouveaux.

Politique stratégique

CIC renforcera sa fonction de politique stratégique afin de soutenir les priorités ministérielles ainsi que le programme d'action plus vaste du gouvernement. Par exemple, il se donnera les moyens d'entreprendre une analyse comparative entre les sexes et en fera une partie intégrante du développement des politiques et des programmes. Une unité est en train d'être créée afin de planifier et de coordonner la mise en œuvre dans tout le Ministère d'une analyse comparative entre les sexes.

Planification stratégique

CIC élaborera une stratégie de mesure du rendement afin d'améliorer l'évaluation des résultats des politiques et des programmes, pour ensuite pouvoir présenter de meilleurs rapports au Parlement et mieux analyser le programme d'immigration. Au cours des trois prochaines années, il faudra définir des indicateurs de rendement pour chacun des secteurs d'activité, grâce à une collecte et une analyse améliorées des données ainsi que de meilleurs rapports, ce qui permettra de mieux informer les investissements en ressources ainsi que la planification stratégique. Ces activités dépendent du développement plus poussé des systèmes de la technologie de l'information et des bases de données du Ministère.

Recherche et examen stratégiques

Les activités de recherche feront ressortir le recours continu aux bases de données longitudinales et autres en vue de soutenir les projets de réforme législative et réglementaire. Des projets de recherche conjoints sur des questions horizontales concernant le marché du travail et d'autres aspects socio-économiques permettront aux divers ministères d'avoir une même compréhension de la politique d'immigration et de son incidence dans ces secteurs. Les travaux sur de nouvelles bases de données statistiques seront axés sur la population des résidents non permanents, dont les demandeurs de statut de réfugié, les travailleurs étrangers et

les étudiants, afin de répondre aux besoins sur les plans de l'analyse, de l'élaboration de politiques et de la production de rapports.

Les activités d'examen ministériel continueront de porter sur les secteurs où le Ministère court le plus de risques ou est le plus visible, en plus des activités stratégiques et opérationnelles prioritaires. Il y aura notamment vérification et examen de l'efficacité, de l'efficacité et de l'intégrité des opérations du Ministère, ainsi qu'établissement de cadres d'évaluation pour les nouvelles initiatives stratégiques, pour permettre la gestion et le contrôle continus des programmes et pour faciliter la production de rapports.

Le Ministère continuera d'établir de solides relations de travail axées sur la collaboration avec les membres des réseaux canadien et international de chercheurs que l'équipe du projet Metropolis, lauréate d'un prix prestigieux, a su bâtir, faisant participer les responsables des politiques migratoires, au Canada et à l'étranger, au règlement des problèmes communs des décideurs.

Programme de renouvellement des ressources humaines

La stratégie de renouvellement de CIC, qui tient compte des travaux considérables effectués dans le cadre de l'initiative de l'administration fédérale visant à moderniser la gestion des ressources humaines, repose sur un solide ensemble de leadership, d'apprentissage, de réseaux et de communications. Les objectifs stratégiques consistent à augmenter les occasions d'échanges sur les pratiques exemplaires, à continuer de recourir à l'information et à la technologie pour améliorer le service à la clientèle, à conclure ou à améliorer des partenariats avec d'autres organismes gouvernementaux, à concevoir de nouveaux outils de gestion et à répondre aux préoccupations concernant le milieu de travail qui ont été exprimées par les employés à l'occasion du sondage mené auprès des fonctionnaires fédéraux. Une importance particulière est accordée au soutien des gestionnaires intermédiaires.

CIC est déterminé à mettre en place un effectif très compétent et polyvalent pour permettre au Ministère de s'acquitter de son rôle et de ses responsabilités qui évoluent. Après avoir examiné les données démographiques et les mouvements de son effectif, le Ministère établira un cadre de recrutement, de promotion et de maintien en poste qui orientera la mise en œuvre de moyens d'action à l'administration centrale et dans les régions. Il s'efforcera aussi de concevoir des outils communs, tels que : un profil de sélection établi d'après les compétences nécessaires pour occuper des postes clés dans les secteurs des opérations et des politiques; l'élargissement du processus de planification de la relève du Ministère afin d'englober le niveau intermédiaire; et l'amélioration de la planification des ressources du Ministère grâce à la production d'un guide de planification pour les gestionnaires.

CIC est conscient de la grande importance de l'étape de la mise en œuvre de la NGC; il verra à ce que tous les postes du Ministère, sauf ceux des cadres supérieurs, soient convertis à la NGC en temps voulu et de façon harmonieuse. Il convient de signaler, parmi les activités nécessaires, une analyse de l'impact de l'évaluation des postes pour la NGC; l'établissement de plans transitoires et des interventions touchant la gestion du changement afin d'aider les gestionnaires et les employés; l'établissement de stratégies de communications afin d'expliquer aux employés l'incidence de la NGC sur l'ensemble du Ministère et sur les employés.

Technologie de l'information

Maintenant que s'est fait avec succès le passage à l'an 2000, il est temps de s'attarder à la nécessité de renouveler les systèmes principaux de CIC. Entre autres, CIC mettra sur le Système national de gestion des cas (SNGC) pour rendre possibles la consultation et la gestion des dossiers des clients d'une manière uniforme, efficace et fiable. L'objectif consiste à soutenir les améliorations du service à la clientèle et de l'intégrité du programme, et finalement d'offrir des services en direct. Le

SNGC a été mis au point pour combler les principaux besoins fonctionnels du programme d'exécution de la loi. À ce jour, le système a été installé à Vancouver, et devrait l'être à Montréal et à Toronto au début de 2000 respectivement. Pendant l'exercice de 2000-2001, l'installation se fera dans d'autres bureaux et des améliorations fonctionnelles seront ajoutées.

Le Système mondial de gestion des cas (SMGC) s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle visant à donner aux employés de CIC la possibilité de consulter et de gérer les dossiers des clients partout dans le monde dans un environnement uniforme, efficace et fiable. Il se fonde sur deux grandes caractéristiques technologiques : l'utilisation d'un identificateur client unique mondial et la mise en place d'un fichier-maître client intégré. Le SMGC permettra d'améliorer le service à la clientèle et l'intégrité du programme de telle sorte qu'il sera possible de réaliser de grandes économies dans les coûts sociaux et de stimuler la croissance économique. Le développement du SMGC continuera dans l'année qui vient de soutenir les initiatives plus vastes concernant la législation, les politiques et les programmes.

Afin d'appuyer l'initiative gouvernementale concernant les crimes de guerre contemporains, CIC finalisera et mettra en place le Système relatif aux crimes de guerre contemporains pour faciliter l'interception ainsi que le renvoi des immigrants ayant participé à des crimes contre l'humanité. Le projet est censé prendre fin au milieu de l'année 2000.

Stratégie d'information financière

CIC mettra en œuvre la Stratégie d'information financière (SIF), une initiative gouvernementale approuvée par le Conseil du Trésor pour améliorer la gestion financière et comptable des ministères et des organismes. Parmi les éléments clés de cette stratégie, il faut signaler le passage à la comptabilité d'exercice, l'adoption d'un nouveau plan comptable pour les rapports de l'ensemble de l'administration fédérale, l'amélioration du processus

décisionnel grâce à un investissement dans les secteurs clés, et la modernisation des systèmes d'information centraux. La SIF vise à améliorer la qualité et la rapidité de l'information financière. Les données financières et comptables ne serviraient plus à consigner ce qui s'est passé ou à exercer un contrôle, mais constitueraient un élément important de la planification des activités et de la prise de décision. L'objectif de la SIF consiste à améliorer le processus décisionnel de l'organisation par l'utilisation stratégique de données financières.

Communications

Les communications du Ministère avec l'extérieur visent quatre objectifs : présenter les questions intéressant CIC de manière à ce que le grand public comprenne le mandat et les priorités du Ministère et lui fasse confiance; établir et maintenir des réseaux de communication fiables et efficaces et des mécanismes de rétroaction entre le Ministère d'une part et, d'autre part, ses nombreux partenaires et autres intervenants; se fonder sur l'analyse précise de l'opinion publique pour repérer les nouvelles occasions de communiquer et pour cibler les groupes susceptibles de garantir le succès des programmes du Ministère; présenter les questions intéressant CIC dans le contexte plus général des priorités du gouvernement.

Le cadre des communications stratégiques du Ministère veut aider les Canadiens à comprendre comment les initiatives concernant la citoyenneté et l'immigration reflètent les valeurs canadiennes que sont la diversité, la tolérance et l'accommodement, et comment les mesures d'exécution de la loi empêchent le recours abusif à nos programmes d'immigration et assurent la sécurité de tous les Canadiens.

Les activités de communications visent à répondre au besoin qu'ont les Canadiens de comprendre le programme d'action de la Ministre et le calendrier de la réforme législative, de même que les principaux éléments du mandat du Ministère.

Afin de répondre aux besoins des Canadiens, qui veulent plus d'information sur les questions touchant la citoyenneté et l'immigration, le Ministère améliorera son site Internet, accentuera ses efforts pour communiquer avec la collectivité dans les régions et les bureaux à l'étranger, et essaiera de tirer avantage de ses succès passés dans l'établissement de partenariats avec des organisations non gouvernementales et gouvernementales afin de communiquer avec la population canadienne.

Dans le cadre de l'initiative du gouvernement fédéral pour le millénaire, CIC lancera un certain nombre de projets pour souligner cet événement historique : le projet Porte d'entrée au Canada, le projet du livre « Les artisans de notre patrimoine » et le projet CiviCanada 2000, qui prévoit la création d'un site Web, afin de favoriser les communications entre les jeunes Canadiens de 13 à 28 ans.

Le programme de communications internes du Ministère vise à mieux faire connaître aux employés les orientations stratégiques du Ministère et à susciter leur participation à cet égard, à favoriser un milieu de travail intéressant et à aider les employés à faire de bons choix quant à leur avancement professionnel et à leurs besoins de perfectionnement.

Législation sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

CIC a connu une hausse spectaculaire du nombre de demandes d'accès à l'information et de communication de renseignements personnels. On estime que les demandes de communication de renseignements personnels ont augmenté de 80 % entre 1997-1998 et 1999-2000, alors que pour la même période les demandes d'accès à l'information auraient augmenté de 200 %. CIC a considérablement amélioré, depuis deux ans, sa conformité aux exigences de la législation en ce qui concerne le temps prescrit pour répondre aux demandes (de 17 % à 75 %). CIC continuera de mettre en œuvre un plan d'action intégré de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, notamment en

accentuant ses efforts dans les secteurs de la formation, de l'élaboration de politiques et de l'amélioration des procédures.

Résultats prévus

- Ensemble complet de modifications législatives, administratives et stratégiques convenues après consultation, et amélioration des orientations générales découlant de l'initiative de la réforme de la législation.
- Connaissances et sensibilisation accrues des gestionnaires quant aux questions et aux priorités stratégiques du gouvernement et de CIC, et quant à la stratégie du Ministère pour la gestion des ressources humaines (planification de la carrière et de la relève, recrutement, formation et effectif axé sur les compétences).
- Sensibilisation accrue et meilleure détermination des problèmes et des solutions relatifs au Ministère et au milieu de travail grâce au partage des pratiques exemplaires et de l'information au niveau de gestion horizontale, et détermination du besoin d'outils de gestion nouveaux ou améliorés, y compris les progrès technologiques.
- Mise en œuvre de la Stratégie d'information financière, modifications apportées au Système intégré des finances et du matériel, et élaboration de nouvelles politiques et modalités comptables.
- Développement continu du Système relatif aux crimes de guerre contemporains et du Système national de gestion des cas afin d'appuyer les priorités ministérielles plus vastes.
- Améliorations continues dans le respect des exigences législatives, en ce qui concerne le délai pour répondre aux demandes d'accès à l'information et de communication de renseignements personnels.

- Collaboration plus efficace entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, conformément à l'Entente-cadre sur l'union sociale (ECUS) et aux engagements pris dans les ententes bilatérales.
- Capacité stratégique accrue, notamment grâce à la création d'une unité d'analyse comparative entre les sexes.
- Élaboration d'une stratégie de mesure du rendement pour permettre à CIC de mieux évaluer les résultats des politiques et programmes ministériels et, partant, d'améliorer les rapports présentés au Parlement ainsi que l'analyse des conséquences du programme d'immigration.
- Élaboration de politiques et de programmes en fonction de constats, grâce aux activités de recherche et d'examen de CIC.
- Exécution, en collaboration avec les provinces et les territoires, d'activités de recherche présentant un intérêt commun afin d'améliorer la compréhension du processus d'établissement et d'intégration, sous l'angle du rôle permanent du gouvernement fédéral dans le domaine de la recherche.
- Amélioration de l'efficacité, de l'intégrité et des résultats des programmes grâce à la prise en compte des conclusions et des recommandations faisant suite à des vérifications, à des examens et à des évaluations.
- Meilleure connaissance par la population du mandat, des politiques et des programmes du Ministère.
- Meilleure coordination des communications avec les clients, d'autres ministères fédéraux ainsi que d'autres partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, aux échelons local, national et international.
- Meilleure connaissance par les employés des orientations stratégiques du Ministère, et participation accrue de ceux-ci à leur élaboration.

Section IV : Questions horizontales

A. Projets de réglementation

Ce tableau résume les principaux projets de réglementation actuels et prévus de CIC :

Lois et règlements	Résultats attendus
<p>Loi et Règlement sur la citoyenneté : Une nouvelle loi sur la citoyenneté a été proposée. Le cadre législatif tient compte des recommandations du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Il faudra élaborer un règlement pour appuyer la nouvelle loi proposée, réduire les coûts et accroître l'efficacité du traitement des demandes de citoyenneté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Loi et Règlement simples, transparents et efficaces. • Plus grande intégrité de la <i>Loi sur la citoyenneté</i>. • Processus de prise de décision et exécution du programme uniformes, efficaces et rentables.
<p>Loi et Règlement sur l'immigration et les réfugiés : Une nouvelle loi qui sera une révision de la Loi sur l'immigration existante sera proposée. Cette loi cadre portera sur pratiquement tous les grands éléments du programme d'immigration. Ce sera une modernisation des dispositions législatives actuelles, et le traitement des revendications du statut de réfugié sera plus rapide. Il faudra élaborer un règlement pour donner effet aux principes établis dans la loi, pour préciser des catégories, des processus et des critères de sélection et enfin pour créer un cadre de recouvrement des coûts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plus grande transparence législative. • Meilleure intégrité de la <i>Loi sur l'immigration</i>. • Programme d'immigration de la famille plus contemporain dans son orientation et dans ses exigences. • Sélection d'immigrants qui sont plus en mesure de contribuer à l'économie canadienne. • Détermination plus rapide, plus efficace et efficiente des revendications du statut de réfugié. • Processus de prise de décision et exécution du programme uniformes, efficaces et rentables.
<p>Règlement sur l'immigration – Nouveaux critères de sélection des immigrants de la composante économique : Il s'agit du début de la révision du système de sélection des travailleurs qualifiés en vue de réagir plus efficacement à la situation économique actuelle et de contribuer au développement d'une économie axée sur le savoir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection d'immigrants plus aptes à contribuer à l'économie canadienne. • Plus grande capacité d'atteindre les niveaux d'immigration annoncés.
<p>Règlement sur l'immigration – Catégorie des réfugiés au sens de la Convention se trouvant au Canada sans pièces d'identité : Il s'agit de réduire de cinq à trois ans le délai d'attente avant de présenter une demande de résidence permanente pour les réfugiés au sens de la Convention qui ne peuvent se conformer à l'obligation de posséder un document de voyage valide.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Solution plus humanitaire à la situation des personnes dont la régularisation du statut est retardée par les exigences réglementaires actuelles.

B. Stratégie de développement durable de CIC : principaux objectifs et résultats

Objectifs et délais	Résultats prévus
Système de gestion de l'environnement	
<p>Appuyer l'engagement du gouvernement de réduire les déchets.</p> <p>Viser le taux le plus faible possible d'émissions et de consommation de combustible.</p> <p>Accroître la moyenne d'utilisation annuelle par véhicule.</p> <p>En 2000-2001, élaborer une politique d'approvisionnement comportant des considérations environnementales ainsi que des rôles et responsabilités en matière de gestion et de rapports.</p> <p>Distribuer aux acheteurs un guide d'achat écologique au plus tard en décembre 2000.</p> <p>Élaborer un plan d'action en 2000-2001 afin d'encourager les personnes qui s'occupent du matériel et des installations à agir en chefs de file et à intégrer des exigences écologiques dans les offres permanentes, les baux et les autres transactions avec des gestionnaires du matériel et des installations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la sensibilisation, stimuler la promotion et la mise en place de pratiques écologiques. • Pratiques éconergétiques. • Minimiser les nouveaux achats et réduire l'utilisation des ressources nécessaires pour soutenir les opérations. • Intégration de considérations environnementales dans la politique d'approvisionnement. • Augmentation de la sensibilisation à l'environnement. • Communiquer l'importance des considérations environnementales à l'extérieur des opérations du Ministère.
« Au-delà de l'écologisation »/Intégration de la dimension du développement durable	
<p>Consulter abondamment les provinces et les territoires ainsi que les groupes d'intérêt sur l'élaboration des nouveaux critères de sélection des travailleurs immigrants qualifiés.</p> <p>Créer un site Internet de CIC sur le développement durable au plus tard en décembre 2000.</p> <p>Évaluation environnementale stratégique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attirer des immigrants très qualifiés, y compris des professionnels de l'environnement. • Plus grande sensibilisation des partenaires clés, des intervenants et des nouveaux arrivants au sujet des questions et des objectifs du développement durable. • Mémoires au Cabinet qui comportent une évaluation des conséquences sur l'environnement.
Planification, rapports et mesure du rendement	
<p>Intégrer une mise à jour et des modalités de rapport sur la SDD dans les rapports annuels sur la planification des activités et le rendement.</p> <p>Améliorer les indicateurs et les mesures du rendement relatifs au développement durable.</p> <p>Promouvoir des consultations, à l'automne/l'été de 2000, qui constituent un cadre favorable pour formuler des commentaires au sujet du développement durable.</p> <p>Dresser d'ici décembre 2000 un plan triennal qui comporte une évaluation de l'incidence sur les politiques qui aidera à déterminer les étapes pour faire progresser les dimensions sociales du développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure gestion de la SDD à CIC. • Préciser la contribution de CIC au développement durable et améliorer le rendement dans les secteurs où d'importants progrès n'ont pas été réalisés. • Consultations qui offrent l'occasion à des partenaires et intervenants clés de présenter leur point de vue, ce qui contribue à l'élaboration de la prochaine stratégie ministérielle sur le développement durable. • Efforts accrus pour intégrer les aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable.

Section V :

Information financière

Tableau 5.1 : Sommaire des dépenses en capital selon le secteur d'activité
(en millions de dollars)

Secteur d'activité	Prévision des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Fournir des services de gestion	7,0	10,0	10,0	10,0
Total des dépenses en capital prévues	7,0*	10,0	10,0	10,0

Explication du changement : Il y a eu remplacement anticipé d'immobilisations en raison du projet de l'an 2000, ce qui entraîne une réduction des dépenses en immobilisation en 1999-2000.

* Représente la prévision la plus juste des dépenses totales prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

Tableau 5.2 : Coût net du programme pour l'exercice 2000-2001
(en millions de dollars)

	Total
Dépenses brutes prévues	879,2
<i>Plus services obtenus sans frais</i>	
• Installations (Travaux publics et Services gouvernementaux Canada)	23,2
• Contributions pour la part des employés et les dépenses du SCT liées aux régimes d'assurance	10,1
• Coûts liés à l'indemnisation des accidents du travail (Développement des ressources humaines Canada)	0,2
• Services juridiques (ministère de la Justice)	20,1
• Services d'immigration à l'étranger (Affaires étrangères et Commerce international Canada)	135,7
<i>Moins recettes non disponibles</i>	349,1
Coût net estimatif du programme	719,4

Tableau 5.3 : Sommaire des paiements de transfert (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Prévision des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants – Subventions				
• Subvention pour l'Accord Canada-Québec	102,9	99,3	99,3	99,3
• Subventions aux provinces pour répondre au besoin croissant d'aide à l'intégration des immigrants	64,3*	0,0	0,0	0,0
Total des subventions	167,2	99,3	99,3	99,3
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants – Contributions				
• Établissement et adaptation des immigrants	18,8	16,0	14,3	14,3
• Programme d'accueil	3,3	2,8	2,2	2,2
• Cours de langue pour les immigrants au Canada	104,5	102,3	99,4	99,4
• Contributions aux provinces pour répondre au besoin croissant d'aide à l'intégration des immigrants	0,0	73,3*	62,3	62,3
Maintenir la tradition humanitaire du Canada – Contributions				
• Aide au réétablissement	126,0	91,6	45,0	45,0
• Organisation internationale pour les migrations	2,0	2,0	2,0	2,0
Total des contributions	254,6	288,0	225,2	225,2
Total des paiements de transfert	421,8**	387,3	324,5	324,5

* En 2000-2001 et au cours des exercices suivants, il n'y aura plus de financement au moyen de subventions; le financement se fera sous forme de contributions.

** Représente la prévision la plus juste des dépenses totales prévues jusqu'à la fin de l'exercice.

Explication du changement : La prévision des dépenses pour 1999-2000 englobe les contributions relatives à l'aide offerte aux Kosovars et un paiement, versé en vertu de l'Accord Canada-Québec, qui concerne 1998-1999. Les dépenses prévues pour 2000-2001 comprennent des contributions relatives à l'aide offerte aux Kosovars et le report de contributions pour l'établissement à partir de 1999-2000.

Tableau 5.4 : Source des recettes non disponibles (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Prévision des dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Maximiser les avantages des migrations internationales				
• Recouvrement des coûts de l'immigration	158,5	158,5	158,5	158,5
139 Droit exigé pour l'établissement	131,0	131,0	131,0	131,0
Maintenir la tradition humanitaire du Canada				
• Recouvrement des coûts de l'immigration	6,6	6,6	6,6	6,6
• Droit exigé pour l'établissement*	15,0	0,0	0,0	0,0
• Intérêts du Programme des prêts aux immigrants	0,6	0,6	0,6	0,6
Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants				
• Recouvrement des coûts de la citoyenneté	19,9	19,9	19,9	19,9
• Droit exigé pour la citoyenneté	22,4	22,4	22,4	22,4
Gérer l'accès au Canada				
• Recouvrement des coûts de l'immigration	5,1	5,1	5,1	5,1
• Obligations des transporteurs	5,0	5,0	5,0	5,0
Total des recettes non disponibles	364,1**	349,1	349,1	349,1

* Le droit exigé pour l'établissement a été supprimé le 28 février 2000.

** Représente la prévision la plus juste des recettes totales non disponibles jusqu'à la fin de l'exercice.

Définitions :
recouvrement des coûts

Recouvrement des coûts de l'immigration

Il s'agit des sommes qui sont perçues auprès des clients afin de couvrir une partie du coût du traitement d'une demande pour un service d'immigration précis.

Droit exigé pour l'établissement Il s'agit de la somme qui est versée pour avoir le privilège d'obtenir la résidence permanente au Canada en reconnaissance des avantages qui sont associés à ce statut.

Intérêts relatifs au Programme des prêts aux immigrants Tous les prêts consentis aux immigrants au Canada dans le cadre du Programme des prêts aux immigrants sont assujettis à des dispositions concernant l'intérêt. Il s'agit de l'intérêt perçu lors du remboursement des prêts.

Recouvrement des coûts de la citoyenneté

Il s'agit des sommes qui sont perçues pour couvrir une partie du coût du traitement d'une demande pour un service précis de citoyenneté au Canada.

Droit exigé pour la citoyenneté Il s'agit de la somme qui est versée pour avoir le privilège d'obtenir la citoyenneté canadienne. Il a été adopté en guise de compensation partielle pour les nombreux droits et privilèges que comporte la citoyenneté, dont le droit de voter, de détenir un passeport canadien, d'entrer et de demeurer au Canada et de bénéficier de la protection du Canada à l'étranger.

Obligations des transporteurs Les transporteurs sont tenus par la *Loi sur l'immigration* de faire en sorte que les passagers qu'ils transportent soient munis des documents qui les autorisent à entrer au Canada. Les transporteurs qui ne satisfont pas à cette exigence sont obligés de verser des frais administratifs.

Section VI :

Renseignements divers

6.1 Listes des lois et règlements

A. Lois

1. *Loi sur la citoyenneté*, L.R.C. (1985), ch. C29, modifiée;
2. *Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration*, L.C. 1994, ch. 31;
3. *Loi sur l'immigration*, L.R.C. (1985), ch. I-2, modifiée.

B. Règlements

4. *Règles de la section d'arbitrage*, DORS/93-47;
5. *Règlement de dispense Immigration*, Alejandra Flores Velasquez, DORS/91693;
6. *Règlement sur la citoyenneté*, 1993, DORS/93-246, modifié;
7. *Règles de la section du statut de réfugié*, DORS/93-45;
8. *Règles de la Cour fédérale en matière d'immigration*, 1993, DORS/93-22; modifiées;
9. *Règlement sur la propriété de terres appartenant à des étrangers*, DORS/79-416, modifié;
10. *Règlement sur les catégories d'immigrants précisées pour des motifs d'ordre humanitaire*, DORS/97-183, modifiés;
11. *Règlements sur les prix à payer – Loi sur l'immigration*, DORS/97-22, modifié;
12. *Règles de la section d'appel de l'immigration*, DORS/93-46, modifiées;
13. *Règlement sur l'immigration de 1978*, DORS/78-172, modifié;
14. Décret désignant le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration à titre de ministre chargé de l'application de la Loi (*Loi sur la citoyenneté*), TR/94-86;
15. Décret désignant le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration à titre de ministre chargé de l'application de la Loi (*Loi sur la citoyenneté*), TR/94-850;
16. *Règlement sur la catégorie admissible de demandeurs du statut de réfugié*, DORS/90-40, modifié.

6.2 Niveaux d'immigration

Catégorie d'immigrants	2000 Annoncé	1999 Réel	1999 Plan	1998 Réel	1997 Réel
Conjoints, fiancés et enfants	42 000-45 000	40 744	38 000-41 000	36 687	39 747
Parents et grands-parents	15 000-16 000	14 464	15 500-17 300	14 200	20 218
Total catégorie de la famille	57 000-61 000	55 208	53 500-58 300	50 887	59 965
Travailleurs qualifiés*	100 500-113 300	92 415	100 200-111 200	81 208	105 562
Gens d'affaires immigrants	15 000-16 000	13 015	17 700-19 700	13 778	19 927
Candidats d'une province**	1 400				
Total – composante économique	116 900-130 700	105 430	117 900-130 900	94 986	125 489
Total autres	4 000	4 766	6 500	5 417	6 174
Total – immigrants	117 900-195 700	165 404	117 900-195 700	151 290	191 628
Réfugiés					
Parrainés par le gouvernement	7 300	7 313	7 300	7 425	7 710
Parrainés par le secteur privé	2 800-4 000	2 332	2 800-4 000	2 220	2 659
Réfugiés reconnus comme tels au Canada	10 000-15 000	11 780	10 000-15 000	10 179	10 628
Personnes à charge à l'étranger	2 000-3 000	2 805	2 000-3 000	2 962	3 222
Total – réfugiés	22 100-29 300	24 230	22 100-29 300	22 786	24 219
Kosovo réfugiés		130			
Total	200 000-225 000	189 764	200 000-225 000	174 076	215 847

*Comprend les indépendants (ND) et les parents aidés (PA)

** Inclus dans la catégorie « autres » de 1997 à 1998

6.3 Définitions : catégories d'immigrants

Conjoints, fiancés et enfants : Conjoints, fiancés et enfants à charge parrainés par un résident permanent ou un citoyen du Canada âgé d'au moins 19 ans.

Parents et grands-parents : Parrainés par un enfant âgé d'au moins 19 ans, qui est résident permanent ou citoyen du Canada.

Travailleurs qualifiés : Immigrants sélectionnés parce qu'ils conviennent au marché du travail canadien, ainsi que leur conjoint et leurs enfants.

Gens d'affaires immigrants : Entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes qui apporteront une contribution importante à l'économie en établissant ou en achetant une entreprise ou un commerce au Canada ou en y investissant et qui feront une contribution artistique ou culturelle au Canada.

Autres : Membres de la catégorie des aides familiaux résidants, de la catégorie des immigrants visés par une mesure de renvoi à exécution différée, de la catégorie des demandeurs non reconnus du statut de réfugié au Canada, des candidats d'une province ou d'un territoire, et des personnes qui obtiennent le droit d'établissement pour des motifs d'ordre humanitaire.

Réfugiés parrainés par le gouvernement : Personnes sélectionnées afin d'être réétablies comme réfugié au sens de la Convention aux termes de la Loi sur l'immigration ou comme membre d'une catégorie précisée en application de l'article 6.3 de la Loi et qui recevront l'aide du gouvernement fédéral pour s'établir.

Réfugiés parrainés par le secteur privé : Réfugiés et membres des catégories précisées qui reçoivent de l'aide de sources privées.

Réfugiés reconnus comme tels au Canada : Personnes qui ont été reconnues comme des réfugiés au sens de la Convention par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada et qui ont, sur demande, obtenu la résidence permanente.

Personnes à charge à l'étranger : Personnes vivant à l'étranger et qui sont à la charge de réfugiés au sens de la Convention qui demandent le droit d'établissement au Canada. Leur demande de résidence permanente est considérée en même temps que celle du demandeur principal se trouvant au Canada.

Index

par sujet

A

Accès à l'information	28
Accord de libre-échange de l'Amérique du Nord	9, 15
arrivée	8-9, 9-10, 19, 22, 23
Association européenne de libre-échange	9
assurance de la qualité	4, 20

C

citoyenneté	2, 3, 4, 5, 6, 8, 12, 14, 15, 19, 20, 21, 22, 24-25, 27, 28, 30, 34, 35
citoyenneté canadienne	2, 5, 19, 20, 21, 34
Colombie-Britannique	10, 20, 22
Comité consultatif sur les étudiants internationaux et l'immigration	14
Commission de l'immigration et du statut de réfugié	9, 12, 17, 37
Communications	26, 27, 28
Conseil du Trésor	4, 12, 27, 32
Consultations inter-gouvernementales sur les politiques d'accueil et de migration des réfugiés	8
Convention contre la criminalité transnationale organisée	8, 22
crime organisé	8, 22
crimes de guerre	21, 23, 27, 28
crimes de guerre contemporains	23, 27, 28

D

<i>De solides assises pour le 21^e siècle</i>	24
dépenses prévues	11, 13, 16, 19, 21, 23, 33
Développement des ressources humaines Canada	14, 32
droit exigé pour l'établissement	34
droit exigé pour la citoyenneté	34

E

Entente-cadre sur l'union sociale	9, 25, 29
États-Unis	3, 8, 22
étudiants étrangers	8, 13, 14

F

famille	12, 13-14, 15, 16, 18, 30, 36
fardeau excessif	15
Forum de coopération économique Asie-Pacifique	9

G

gérer l'accès au Canada	6, 11, 21, 34
gestion des ressources humaines	26, 28
Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès aux métiers et aux professions	15

H

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	3
-------------------------------------------------------	---

I

introduction clandestine de migrants	8, 22
introduction de clandestins	8, 11, 21

K		P	
Kosovo	8-9, 9-10, 11, 16, 36	Parlement	2, 4, 5, 12, 15, 16, 25, 29
L		partenaires	3, 8, 13-14, 15, 16, 17, 18, 22, 25, 27, 29, 31
<i>Loi constitutionnelle</i>	5	Plan d'immigration	2, 13, 15
<i>Loi et Règlement sur l'immigration</i>	5	prévision des dépenses	11, 16, 19, 21, 23, 33
<i>Loi et Règlement sur l'immigration (1985)</i>	5	programme d'accueil	20, 33
<i>Loi et Règlement sur la citoyenneté</i>	30	programme d'aide au rétablissement	17
<i>Loi sur l'immigration</i>	2, 5, 12, 21, 23, 30, 34, 35, 37	Programme de rétablissement des réfugiés	17
<i>Loi sur la citoyenneté</i>	2, 5, 15, 19, 20, 21, 30, 35	Programme des prêts aux immigrants	17, 34
<i>Loi sur la citoyenneté au Canada</i>	2, 15, 20, 21	projet pilote sur la protection d'urgence	17
M		projet pilote sur les fournisseurs de services à l'étranger	17
Maintenir la tradition humanitaire du Canada	6, 16	Promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants	6, 19
Maximiser les avantages des migrations internationales	6, 13	protocole d'entente	17
migrants de la composante économique	8	provinces	3, 9, 15, 16, 19, 20, 21, 24, 25, 29, 31, 33
migration irrégulière	23	R	
ministère de la Justice	23, 32	recettes	24, 32, 34
ministère des Affaires étrangères et du Commerce international	9	recouvrement des coûts	24, 30, 34
mondialisation	8, 9	Recouvrement des coûts de la citoyenneté	34
N		rétablissement	17, 18, 33
Nations Unies	3, 8, 22	réfugiés	2, 5, 6, 8-9, 12, 13, 16-17, 18, 21, 24, 25, 30, 36, 37
O		réfugiés au sens de la Convention	16-17, 18, 30, 37
Organisation internationale pour les migrations	3, 8	<i>Règlement sur l'immigration de 1978</i>	5
Organisation mondiale du commerce	9	<i>Règlement sur la citoyenneté de 1993</i>	5
organisations non gouvernementales	2, 3, 5, 17, 24, 28	<i>Règlement sur les catégories d'immigrants précisées pour des motifs d'ordre</i>	18, 35
		<i>Règlement sur les prix à payer – Loi sur l'immigration (1985)</i>	5

S

Santé Canada	15, 16
service au client	2, 3, 10, 13, 24
Service d'immigration et de naturalisation des États-Unis	22
Solliciteur général	23
State Department	22
Stratégie d'information financière	27, 28
Système mondial de gestion des cas	27
Système national de gestion des cas	26-27, 28

T

territoires	8, 15, 16, 20, 21, 24, 29, 31
travailleurs temporaires	8, 9, 12, 13, 14, 16
travailleurs temporaires étrangers	14, 16

U

Union européenne	8
------------------	---

V

Vision relative à la frontière	22
visiteurs	5, 8, 9, 12, 13

Z

Zone de libre-échange des Amériques	9, 15
-------------------------------------	-------